

Catalogue



Formations



2026



**Promotion
Santé**
Martinique



En 2026,
nous célébrons les **40 ans de la Charte d'Ottawa**,
texte fondateur de la Promotion de la Santé.

Axe 1 Élaboration de politiques saines

Axe 2 Création d'environnements favorables

Axe 3 L'action communautaire

Axe 4 Acquisition d'aptitudes individuelles

Axe 5 Réorientation des services de santé

Édito

Promotion Santé Martinique, structure d'expertise, a pour vocation de promouvoir sur le plan régional, l'information et l'éducation du public dans le domaine de la santé.

Promotion Santé Martinique conçoit, coordonne et anime des sessions d'ateliers et des formations à travers une approche thématique ou par type de public.

Nous intervenons auprès des professionnels de santé, de l'éducation, du secteur médico-social et des membres d'associations au travers de la formation initiale et continue.

Notre catalogue de formations couvre ainsi une variété de sujets liés à l'information, la sensibilisation, la formation à la promotion de la santé (Éducation Pour la Santé (EPS)/ Promotion de la Santé (PS)).

Elle aborde la mise en œuvre d'actions (méthodologie de projet, diagnostic et évaluation, animations pédagogiques, etc.) ainsi que des approches thématiques (nutrition, compétences psychosociales, santé mentale, etc.) s'adaptant aux spécificités de notre territoire.





Sommaire

Présentation de Promotion Santé Martinique	5
Qui sommes-nous ?.....	5
Nos missions.....	5
Nos valeurs	6
Nos offres en faveur de la montée en compétences des acteurs	6
1. Nos formations	6
2. Nos ateliers.....	6
Destinataires	7
Méthodes pédagogiques.....	7
Évaluation et validation des formations.....	7
L'équipe pédagogique pluridisciplinaire	8
Les fiches techniques des formations et des ateliers	8
Les modalités d'inscriptions	11
Comment s'inscrire à nos formations ?.....	11
Le règlement intérieur.....	11
Les informations utiles	14
1. Adresse postale	14
2. Adresse email.....	14
3. Accueil téléphonique	14
4. Horaires d'ouverture public	14
5. Promotion Santé Martinique est sur les réseaux sociaux.....	14

Présentation de Promotion Santé Martinique

Qui sommes-nous ?

Promotion Santé Martinique, association de loi 1901, Membre de la **Fédération Promotion Santé**, 1er réseau spécialisé en Promotion de la Santé (PS), fonde ses valeurs sur la PS et sur une approche globale de l'individu et de sa santé.

Depuis plus de 40 ans, **Promotion Santé Martinique** contribue au développement de la politique régionale en matière de Santé Publique et participe à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des martiniquaises et martiniquais.

Nos missions

Promotion Santé Martinique propose un service d'accompagnement aux professionnels du domaine de la santé, du social, de l'éducation, du médico-social, mais également aux institutions, aux entreprises, aux porteurs de projets, aux élus et aux bénévoles d'associations.

Cette mission est complétée par la formation en Éducation Pour la Santé (EPS)/ Promotion de la Santé (PS) et des services de documentation.



Nos valeurs

Les valeurs de **Promotion Santé Martinique** se fondent sur la charte d'Ottawa adoptée le 21 novembre 1986 lors de la première Conférence internationale pour la Promotion de la Santé (PS) de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).



Nos offres en faveur de la montée en compétences des acteurs

Promotion Santé Martinique propose, à la demande, des formations et ateliers spécifiques qui peuvent être également délocalisés.

1. Nos formations

Nous proposons des formations sur des concepts ou/et des thématiques de santé :

- Méthodologie de projets en éducation et promotion de la santé (EPS/PS)
- Évaluation de projet en éducation et promotion de la santé
- Compétences psychosociales (CPS)
- Santé mentale
- Nutrition
- ...

2. Nos ateliers

Au programme de nos ateliers, nous vous proposons d'aborder les concepts ou/et thématiques de santé, de vous présenter des outils d'intervention, sous un format plus court, de moins de 7h00 :

- Les « **rdv méthodo de Promotion Santé Martinique** » : financement et évaluation...
- Les « **Bourse à Outils de Promotion Santé Martinique** » : outils d'intervention Santé....
- Les « **PAZ'APAS** » : **Nouveautés 2026 à découvrir**
- ...

Destinataires

- Salariés du public, salariés du privé, particuliers, élus, professionnels du domaine de la santé, du social, de l'éducation, du médico-social, institutions, bénévoles, toutes les personnes qui souhaitent mettre en place un projet et/ou répondre à un appel à projet dans une démarche de promotion de la santé EPS/PS ou monter en compétences dans le domaine de la santé publique.



Méthodes pédagogiques

- Formations se déroulant en présentiel sur site.
- Possibilité de formation en distanciel (via lien ZOOM), nécessitant :
 - Avoir un ordinateur ou tout autre support numérique muni d'une micro et d'une caméra fonctionnelle
 - Avoir une connexion internet à débit suffisant
 - Maîtriser l'environnement Windows
- Démarche participative alliant théorie et mise en pratique
- Échange autour des pratiques professionnelles des participants
- Groupes restreints de 8 à 12 participants maximum
- Envoi numérique des supports du contenu de la session à chaque participant.

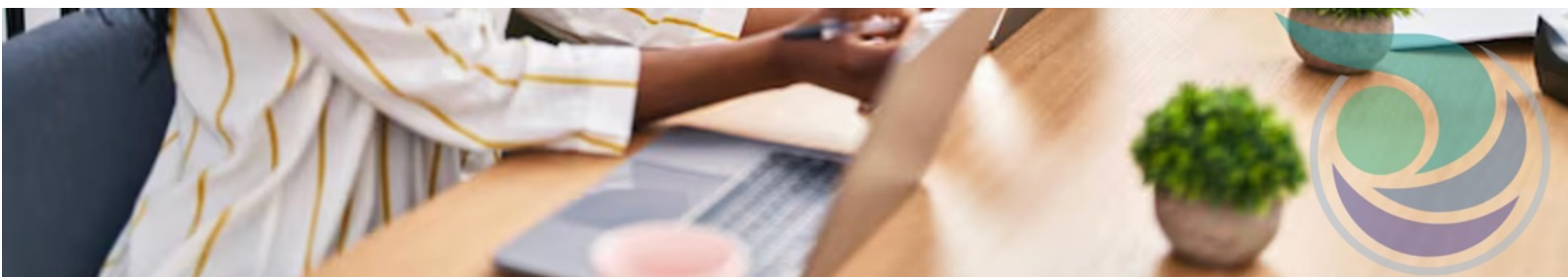
Évaluation et validation des formations

- Recueil des attentes des participantes en amont de la formation.
- Émargement et suivi de présence par demi-journées.
- Évaluation des acquis individuels de la formation.
- Évaluation de la satisfaction par les participants à la formation.

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire

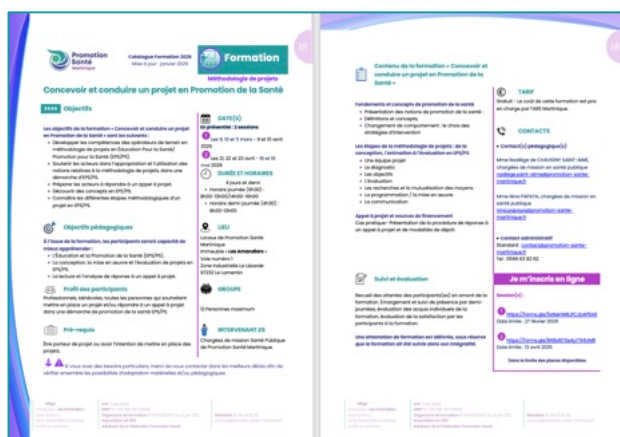
Afin d'assurer au mieux toutes les étapes ; de l'élaboration, à la mise en œuvre des formations jusqu'à leur évaluation, **Promotion Santé Martinique** met à votre disposition son équipe :

- Une Directrice : Mme Karyne PIERRE-LOUIS
- Un service administratif : Mme Patricia FRANCOIS-ÉLIE pour tout renseignement relatif à votre dossier
- Une chargée de mission en santé publique : Mme Nadiège de CHAVIGNY SAINT-AIMÉ
- Une chargée de mission en santé publique : Mme Nina PAPAYA
- Une documentaliste : Mme Muriel CORANSON-BEAUDU
- Une chargée de communication : Mme Isabelle DONDIN



Les fiches techniques des formations et des ateliers

Vous trouverez notre offre de formations et d'ateliers, détaillée par thématiques, modalités de participation, etc., répertoriée dans les fiches techniques suivantes.



FICHES TECHNIQUES



INDEX DES FORMATIONS



- ✎ [Concevoir et conduire un projet en Promotion de la Santé](#)
- ✎ [Évaluation de projets en Éducation et Promotion de la Santé](#)
- ✎ [Intervenir en Éducation Pour la Santé \(EPS\) : Postures et techniques \(**Nouveauté**\)](#)
- ✎ [Compétences psychosociales \(CPS\) - Module 1 \(Socle commun\)](#)
- ✎ [Compétences psychosociales \(CPS\) - Module 2 \(Socle commun\)](#)
- ✎ [Compétences psychosociales \(CPS\) - Module Formateur \(Partie 1 et Partie 2\)](#)
- ✎ [Nutrition – « Améliorer la santé nutritionnelle des populations »](#)
- ✎ [Santé mentale - Améliorer la prise en charge, la prévention et l'accompagnement](#)
- ✎ [Littératie en Santé et FALC \(**Nouveauté**\)](#)

Siège

Immeuble « Les Amandiers »
Voie numéro 1
Zone Industrielle La Lézarde
97232 Le Lamentin

APE Code 9412Z

SIRET N° 326 482 452 00066

Organisme de formation N° 97970180397 du 12 juin 2012

Association loi 1901

Adhérent de la Fédération Promotion Santé

Standard 05 96 63 82 62

contact@promotion-sante-martinique.fr

FICHES TECHNIQUES



INDEX DES ATELIERS



- ✦ [Les « Rdv Méthodo de Promotion Santé Martinique – Spécifique AAP C. Addictives »](#)
- ✦ [Les « Rdv Méthodo de Promotion Santé Martinique »](#)
- ✦ [La « Bourse à outils de Promotion Santé Martinique » – Santé Mentale](#)
- ✦ [La « Bourse à outils de Promotion Santé Martinique » – CPS](#)
- ✦ [Mener une discussion sur la santé mentale : avec l'outil «Le jardin du dedans» \(Nouveauté\)](#)
- ✦ [Mener une discussion sur la santé mentale : avec l'outil «Le Cosmos mental» \(Nouveauté\)](#)
- ✦ [« PAZ'APAS de Promotion Santé Martinique » – Projet en santé mentale : ce qui fonctionne \(Nouveauté\)](#)
- ✦ [« PAZ'APAS de Promotion Santé Martinique » – « Données Probantes » et « Écrans » \(Nouveauté\)](#)
- ✦ [« PAZ'APAS de Promotion Santé Martinique » – « Alimentation » et « Activité physique» \(Nouveauté\)](#)
- ✦ [« PAZ'APAS de Promotion Santé Martinique » – «Comment intégrer les CPS dans son projet ?» \(Nouveauté\)](#)

Siège

Immeuble « Les Amandiers »
Voie numéro 1
Zone Industrielle La Lézarde
97232 Le Lamentin

APE Code 9412Z

SIRET N° 326 482 452 00066

Organisme de formation N° 97970180397 du 12 juin 2012

Association loi 1901

Adhérent de la Fédération Promotion Santé

Standard 05 96 63 82 62

contact@promotion-sante-martinique.fr

Les modalités d'inscriptions

Comment s'inscrire à nos formations ?

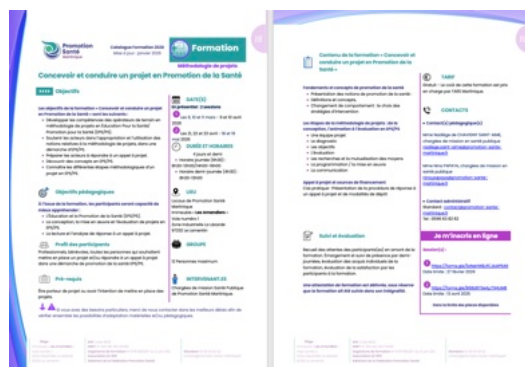


Les inscriptions à nos formations et ateliers s'effectuent via un formulaire d'inscription en ligne.

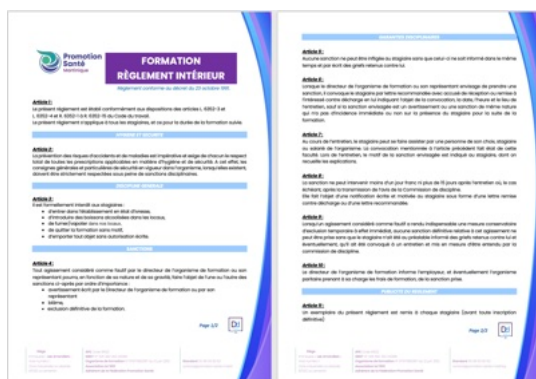
Vous trouverez un lien pour accéder au formulaire d'inscription pour participer à nos formations et à nos ateliers sur les fiches techniques correspondantes.

Pour rappel, la participation aux rencontres est gratuite mais l'inscription est obligatoire.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Le règlement intérieur



Le contenu du règlement intérieur de la formation, conforme au décret du 23 octobre 1991, est disponible en page suivante :

- Il définit les règles d'hygiène et de sécurité,
- Il s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation et/ou atelier organisée par Promotion Santé Martinique.

Les stagiaires sont considérés comme ayant accepté les termes du règlement intérieur lorsqu'ils suivent une de nos sessions.

Siège

Immeuble « Les Amandiers »
Voie numéro 1
Zone Industrielle La Lézarde
97232 Le Lamentin

APE Code 9412Z

SIRET N° 326 482 452 00066

Organisme de formation N° 97970180397 du 12 juin 2012

Association loi 1901

Adhérent de la Fédération Promotion Santé

Standard 05 96 63 82 62

contact@promotion-sante-martinique.fr

FORMATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

Article 1:

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2:

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

DISCIPLINE GENERALE

Article 3:

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- de fumer/vapoter dans nos locaux,
- de quitter la formation sans motif,
- d'emporter tout objet sans autorisation écrite.

SANCTIONS

Article 4:

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- blâme,
- exclusion définitive de la formation.

Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6 :

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7 :

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 :

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10 :

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 11 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive)

Les informations utiles



14

1. Adresse postale



Siège social Promotion Santé Martinique

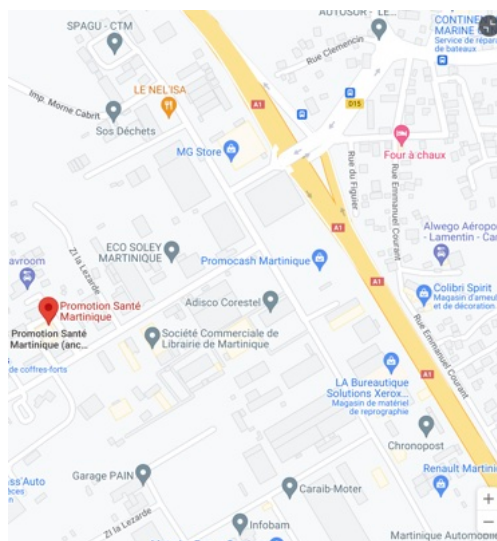
Imm. « Les Amandiers », Voie numéro 1

Z.I. La Lézarde, 97232 Le Lamentin

1er étage à droite en sortant de l'ascenseur

Géolocalisation :

<https://maps.app.goo.gl/QV2HkqnixAGAEZLv8>



2. Adresse email

Email : contact@promotion-sante-martinique.fr

3. Accueil téléphonique

☎ 0596 63 82 62 – 📠 0596 60 59 77

☎ 0696 07 03 04

4. Site Internet

<https://www.promotion-sante-martinique.fr>

5. Horaires d'ouverture public

Lundi : 07h30-13h00 / 14h00-16h30

Mardi : 07h30-13h00 / 14h00-16h30

Mercredi : 07h30-13h00

Jeudi : 07h30-13h00 / 14h00-16h30

Vendredi : 07h30-13h00

6. Promotion Santé Martinique est sur les réseaux sociaux

Suivez-nous sur les réseaux sociaux de Promotion Santé Martinique :

[LinkedIn](#) – [Instagram](#) – [Facebook](#)

Siège

Immeuble « Les Amandiers »
Voie numéro 1
Zone Industrielle La Lézarde
97232 Le Lamentin

APE Code 9412Z

SIRET N° 326 482 452 00066

Organisme de formation N° 97970180397 du 12 juin 2012

Association loi 1901

Adhérent de la Fédération Promotion Santé

Standard 05 96 63 82 62

contact@promotion-sante-martinique.fr



Promotion Santé Martinique

☎ 0596 63 82 62 – 📠 0596 60 59 77

Email : contact@promotion-sante-martinique.fr

<https://www.promotion-sante-martinique.fr>



promotion-sante-martinique



promotion.sante.martinique



promotion sante martinique